

## DELABY joue avec les mots

DELABY vous adresse une enveloppe cachetée et vous indique les modalités pour découvrir si vous avez gagné un chèque de deux mille euros :

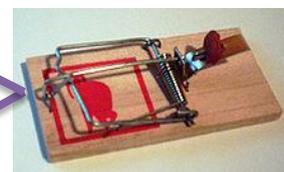
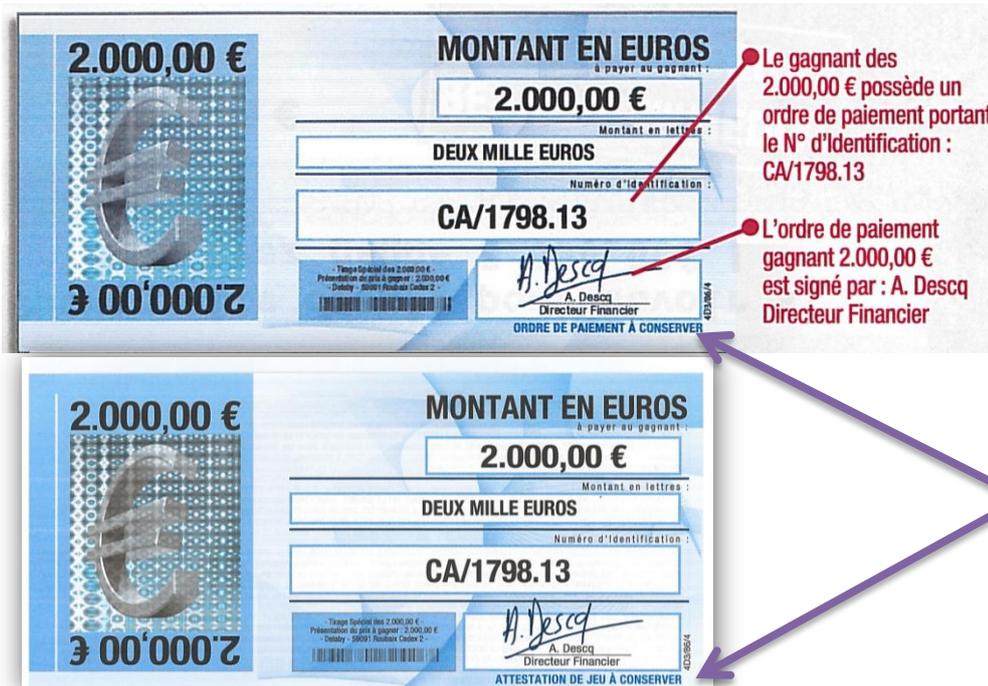
- le document que vous avez reçu doit comporter un ordre de paiement portant le numéro d'identification CA/1798.13 ;
- l'ordre de paiement de 2 000 € doit être signé par A. DESCO, directeur financier.

Effectivement, votre bulletin de jeu semble correspondre à ces critères : le numéro d'identification et le signataire coïncident.

Hélas, vous n'avez pas remarqué que votre bulletin comporte un discret intitulé « attestation de jeu à conserver ». Or, le document gagnant doit mentionner l'intitulé « ordre de paiement à conserver ».

DELABY utilise un marketing primaire et n'a toujours pas compris que provoquer une fausse joie chez ses clients pouvait les inciter à quitter une société peu respectueuse.

DELABY est un candidat sérieux pour le palmarès des prix citron de l'année 2018...



**INFO-ALERTE** est une mise en garde hebdomadaire diffusée par le :  
**Réseau anti-arnaques, association partenaire de l'UFC-Que Choisir**  
BP 60512, La Chapelle Saint Laurent, 79306 BRESSUIRE cedex  
(contact@arnaques-infos.org) - Site : www.arnaques-infos.org  
SIRET : 503 805 657 00031

Reproduction autorisée sous réserve de mentionner l'origine.

Directeur de la publication :

**Pascal TONNERRE** (president@arnaques-infos.org)